

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-049

du 24 mai 2023

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 3.3

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2020-03-05 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;*

*Considérant qu'à la suite de la fermeture de la Médiathèque située 24, avenue Carnot à Ussel, il convient de trouver un local de substitution afin d'assurer la continuité de ce service public,*

### DÉCIDE

.....  
ARTICLE 1

.....  
Est approuvé le contrat de bail, à intervenir avec la SCI Keskin 6.3 – 6, impasse des Peupliers – 19200 Ussel, relatif à la location d'un bâtiment sis 2, avenue Pierre Sémard à Ussel destiné à accueillir le service de la Médiathèque Intercommunale.

Le bail est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2026 moyennant le versement d'un loyer mensuel de 2 500 €.

.....  
ARTICLE 2

.....  
Autorise la signature dudit contrat de bail.

.....  
ARTICLE 3

.....  
La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 24 mai 2023  
Le président,  
Pierre Chevalier

  
